

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1258

21 mai 2012

SOMMAIRE

88 St. James Street S.à r.l.	60353	PHM Holdco 17 S.à r.l.	60338
9900 Finance Lux Co S.à.r.l.	60353	PKP CARGO CFL International S.A.	60357
Accessoires	60375	Premier Lease S.A.	60378
Agence Européenne de Communication Publique S.A.	60362	PS UK II Prop HOLDING S.à r.l.	60357
Agit S.A.	60375	PS UK II S.à r.l.	60361
Alpha International Drilling Company S.à r.l.	60374	PS UK S.à r.l.	60373
Alterfin S.A.	60375	Richards-Stark S.A.	60352
Alternative Property Income Venture S.C.A.	60349	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	60374
Aquantum S.à r.l.	60374	Saint Seba S.A.	60344
ARTBOIS Luxembourg Sàrl	60381	SBIC Luxembourg S.à r.l.	60366
B2 Construction	60378	SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. ...	60361
Capital Corp. S.A.	60354	Soleras Advanced Coatings S.à r.l.	60366
Cargolux Airlines International S.A.	60361	Tinsel Group S.A.	60354
Dover Luxembourg Services S.à r.l.	60358	Tom L'Artisan du Cheveu	60344
Energy Optics Renewables S.A.	60352	TSRC (Lux.) Corporation S.à r.l.	60350
Equity 51 S.A.	60363	UniCredit International Bank (Luxem- bourg) S.A.	60350
Flokette Spf S.A.	60369	UPC DTH Slovakia S.à r.l.	60350
GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	60381	Valin Funds GP S.à r.l.	60351
GTCR Gridlock International (Luxem- bourg) S.à r.l.	60384	VF (Lux)	60350
J.D. Construction S.A.	60375	Wintek Sàrl	60351
Lafor 1 S.à r.l.	60357	Wintek Sàrl	60351
NIS Holdings S.à r.l.	60369	WTC Holdings S.à r.l.	60363
Northern Blue 2009 S.A.	60381	Xthus (European Loan Conduit No.29) S.A.	60351

PHM Holdco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Pamplona Capital Partners III LP”, a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 March 2012.

The proxy given, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “PHM Holdco 17 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2012.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners III LP", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2012.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Holdco 17 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona Capital Partners III LP", prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 avril 2012. Relation: EAC/2012/4513. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012044415/344.

(120058132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tom L'Artisan du Cheveu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 48.914.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012045466/11.

(120060505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Saint Seba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.862.

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SAINT SEBA S.A.», (la «Société») une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107 862, constituée suivant acte notarié dressé en date du 27 avril 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 940 du 24 septembre 2005, page 451111.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation d'une situation comptable de la Société au 27 mars 2012.
- 2) Modification de la dénomination de la Société en «San Sebastianello S. r.l.».
- 3) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 4) Démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 6) Fixation du nouveau siège social de la Société à Via Francesco Denza n° 3 - 00197 Roma (Italie).
- 7) Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée de droit italien.
- 8) Modification de l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article QUATRE (4) des statuts refondus de la Société en langue italienne.
- 9) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.
- 10) Nomination d'un gérant unique en la personne de Monsieur Mario De Gennaro, né à Roma (Italie), le 28 juillet 1962, domicilié à Via Francesco Denza n° 3 - 00197 Roma (Italie) Codice fiscale: DGN MRA 62L28 H501L.
- 11) Délégation de pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35'000.- EUR) divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans restriction ni réserve, la situation comptable de la Société au 27 mars 2012.

Ladite situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la raison sociale de la Société en «San Sebastianello S. r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc HEITZ, de Monsieur Georges DIEDERICH et de Monsieur Daniele MARIANI, de leurs mandats d'administrateurs et également de Monsieur Robert REGGIORI, en tant que commissaire aux comptes actuel de la Société et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Rome (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni

fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer le nouveau siège social de la Société à Via Francesco Denza n° 3 -I-00197 Roma (Italia).

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme (S.A.) en celle d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.) régie par le droit italien.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet social existant de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article QUATRE (4) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

Neuvième résolution

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée «San Sebastianello SRL» pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue italienne:

"STATUTO

della Società a responsabilità limitata "San Sebastianello S.r.l."

Denominazione - Sede - Durata

Art. 1. E' costituita una società avente la seguente denominazione "San Sebastianello S.r.l."

Art. 2. La Società ha sede in Roma. Le variazioni di indirizzo nell'ambito dello stesso comune, pur non costituendo modifica del presente statuto, sono adottate con decisione dell'organo amministrativo ovvero dei soci e sono comunicate al registro delle imprese competente.

La società ha facoltà di istituire, ovunque lo ritenga necessario, uffici agenzie succursali o trasferirle e sopprimerle.

Art. 3. La durata della società è fissata fino al trentuno dicembre duemilacinquanta.

Oggetto

Art. 4. La società ha per oggetto:

- 1) la compravendita, la permuta, la locazione e l'affitto di beni immobili di qualsiasi natura e specie;
- 2) la esecuzione e l'organizzazione di lavori di realizzazione, completamento, ampliamento e ristrutturazione di opere edili, civili e industriali per conto proprio ovvero per conto di terzi soggetti comprese le società e gli enti in genere pubblici e privati;
- 3) l'organizzazione, il coordinamento e la prestazione di servizi, per la realizzazione degli scopi di cui ai punti 1 e 2;
- 4) ogni altra attività direttamente o indirettamente collegata o attinente a quella immobiliare.

La società potrà svolgere tutte quelle attività commerciali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari, che l'organo amministrativo ritenga utili o necessarie per la realizzazione delle attività che costituiscono l'oggetto sociale, potrà assumere interessenze e partecipazioni in altre società o consorzi, enti ed organismi in genere, che abbiano scopi analoghi o connessi al proprio nonché concedere fidejussioni, avalli e prestare garanzie reali e personali anche per debiti di terzi, sempre se utili o necessarie per la realizzazione delle attività che costituiscono l'oggetto sociale.

Tutte le suddette attività dovranno essere svolte nei limiti e nel rispetto delle disposizioni di legge vigenti.

Capitale - Quote

Art. 5. Il capitale sociale è di euro 35.000,00 (trentacinquemila euro) ed è ripartito in quote di valore proporzionale ai conferimenti.

La società può ricevere dai soci finanziamenti conformemente a quanto previsto da leggi e regolamenti in vigore al momento del finanziamento.

... Le quote sociali possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni; in tali casi, l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e

nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio

Art. 6. Il socio che intende alienare la propria quota o parte di essa tanto a soci che a terzi deve preventivamente offrirla in prelazione a tutti gli altri soci, i quali possono esercitare tale diritto in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale e con eventuale proporzionale accrescimento per il mancato esercizio di tale diritto da parte degli altri soci.

A tal fine, il socio che ha intenzione di alienare, deve darne comunicazione agli altri soci, a mezzo di lettera raccomandata da inviarsi al loro domicilio, specificando le condizioni, le modalità, i termini della cessione.

Nell'offerta devono essere indicati il corrispettivo in denaro, i termini le modalità di pagamento tanto per il caso di cessione a titolo di vendita quanto per ogni altro caso di alienazione a titolo oneroso ovvero a titolo gratuito.

Entro il termine di trenta giorni dal ricevimento di detta comunicazione gli altri soci devono comunicare al socio offerente, sempre a mezzo di lettera raccomandata da inviarsi al suo domicilio, se intendano o meno esercitare il diritto di prelazione in tutto o in parte.

La prelazione ha effetto soltanto se ha per oggetto l'intera quota da cedere.

Per tutte le ipotesi diverse dalla vendita, in mancanza di accordo sul corrispettivo, esso è stabilito da un arbitratore nominato del Presidente del Tribunale di Roma il quale provvede alla determinazione del prezzo ai sensi dell'art.1349 c.c..

Non vi è prelazione per le cessioni a favore di parenti in linea retta.

Non sono altresì soggette al diritto di prelazione l'intestazione a società fiduciaria e la reintestazione da parte della stessa al proprio fiduciante, nonché il trasferimento da società fiduciaria ad altra società fiduciaria operanti per conto dello stesso fiduciante.

Decisione dei soci

Art. 7. Salvo quanto più avanti previsto, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta.

La consultazione scritta avviene su iniziativa di uno o più Amministratori o di almeno un socio e consiste in una proposta di decisione che deve essere inviata a tutti i soci, agli amministratori ed ai sindaci effettivi, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento. Dalla proposta devono risultare l'argomento oggetto della decisione, il testo della decisione da adottare ed il termine entro il quale deve essere emessa la dichiarazione di consenso.

I soci devono comunicare all'organo amministrativo la loro adesione entro il termine indicato nella proposta, che non può essere in ogni caso inferiore a quindici giorni dal ricevimento della proposta di decisione; la mancata risposta dei soci entro il termine suddetto viene considerata come astensione.

Spetta all'organo amministrativo comunicare senza indugio i risultati della consultazione a tutti i soci, amministratori ed ai sindaci effettivi, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento indicando:

- i soci favorevoli, contrari o astenuti con la quota di partecipazione da ciascuno posseduta o detenuta;
- la data, anche precedente al termine indicato nella proposta, in cui è stata adottata la decisione;
- eventuali osservazioni o dichiarazioni relative all'argomento oggetto della decisione, se richieste dagli stessi soci.

Le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole di una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente Articolo devono essere trascritte, entro cinque giorni dalla decisione, a cura dell'organo amministrativo nel libro delle decisioni dei soci.

Tutte le dichiarazioni e i documenti pervenuti alla Società devono essere conservati, unitamente al libro delle decisioni dei soci.

Le decisioni dei soci debbono essere adottate mediante deliberazione assembleare qualora lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale ovvero qualora abbiano ad oggetto le seguenti materie indicate ai punti 4 e 5 del secondo comma dell'art.2479 c.c. e precisamente:

- a) modificazioni dello statuto;
- b) operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale;
- c) operazioni che comportino una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

Assemblea dei soci

Art. 8. Le assemblee sono convocate dall'organo amministrativo anche al di fuori della sede sociale purché in Italia mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento ovvero consegnata direttamente al destinatario, che ne dà ricevuta per iscritto, non meno di otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Anche in mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita, quando è rappresentato l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori ed i sindaci sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Nell'ipotesi di cui al precedente comma, deve essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti degli organi sociali non presenti.

Art. 9. Il diritto di voto in assemblea è proporzionale alla partecipazione sociale di ciascun socio.

Art. 10. L'assemblea deve essere convocata almeno una volta l'anno per l'approvazione del bilancio entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Art. 11. Le assemblee deliberano con le maggioranze previste dalla legge.

Art. 12. Possono intervenire in assemblea i soci cui spetta il diritto di voto

Ogni socio che ha diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare; si applicano, in tal caso, le disposizioni contenute nell'articolo 2372 c.c..

Nel caso di partecipazione sociale intestata a società fiduciaria, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

Art. 13. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dal più anziano per età dei coamministratori, o comunque, nelle ipotesi di loro assenza o impedimento, da altra persona designata dall'assemblea. Il Presidente è assistito da un Segretario nominato dall'assemblea.

L'assistenza del segretario non è necessaria qualora la redazione del verbale è effettuata da un notaio, per i casi previsti dalla legge o per scelta della società.

Amministrazione

Art. 14. La società può essere amministrata alternativamente, su decisione dei soci:

- a) da un Amministratore Unico;
- b) da due Coamministratori con facoltà di agire disgiuntamente o congiuntamente, con le competenze che sono determinate, in occasione della nomina, dai soci;
- c) da un Consiglio di Amministrazione, composto da un minimo di tre a un massimo di cinque membri, secondo quanto determinato dai soci di volta in volta all'atto della nomina.

Gli Amministratori possono essere anche non soci, restano in carica per il periodo fissato dall'Assemblea all'atto della nomina, ovvero a tempo indeterminato, salvo rinuncia, revoca od altra causa di cessazione. Essi sono rieleggibili.

Consiglio di amministrazione

Art. 15. Il Consiglio di Amministrazione sceglie fra i suoi membri un Presidente, se questi non è nominato dall'Assemblea, ed eventualmente, un Vice - Presidente che sostituisce il Presidente in caso di assenza o impedimento di quest'ultimo. Per tutte le ipotesi di cessazione, rinuncia e sostituzione degli amministratori si applicano gli artt. 2385 e 2386 c.c.

Art. 16. Il consiglio di amministrazione viene convocato dal presidente con comunicazione scritta trasmessa, almeno tre giorni prima dell'adunanza, a ciascun amministratore e nei casi di urgenza con telegramma da spedirsi almeno un giorno prima.

Art. 17. Per la validità delle deliberazioni del consiglio è necessaria la presenza ed il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

Art. 18. Il consiglio di amministrazione può delegare le proprie attribuzioni a uno o più dei suoi membri, determinando all'atto della nomina i poteri con le limitazioni di cui all'art.2381 c.c..

Poteri degli amministratori e Rappresentanza

Art. 19. L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società. Ha in particolare facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga necessari od opportuni per il conseguimento dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli riservati per legge o per statuto alle decisioni dei soci.

Art. 20. Agli Amministratori spetta, oltre al rimborso delle spese sostenute in ragione del loro ufficio, un compenso eventuale determinato dai soci.

Art. 21. L'amministratore unico, il presidente del consiglio di amministrazione, i coamministratori disgiuntamente o congiuntamente, e l'amministratore delegato, se nominato nei limiti della delega, hanno la rappresentanza legale della società.

Nell'ipotesi di organo amministrativo collegiale, il Vice Presidente del Consiglio sostituisce il presidente del consiglio in caso di sua assenza o impedimento, esercitandone gli stessi poteri.

Organo di controllo

Art. 22. Il controllo legale e contabile della società, per i casi previsti dalla legge ovvero per scelta della stessa società, è affidato ad un sindaco ovvero ad un collegio sindacale, secondo quanto prevede la legge vigente al momento della nomina.

I Sindaci durano in carica tre anni e sono rieleggibili.

I soci, nel nominare i sindaci, determinano i compensi loro spettanti con l'osservanza delle tariffe professionali che risultano applicabili.

Si appliquent toutefois les dispositions contenues dans l'art.2477 c.c.

Esercizi sociali e bilancio - Utili

Art. 23. Gli esercizi si chiudono il trentuno dicembre di ogni anno. Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo provvede, entro i termini e sotto l'osservanza delle disposizioni di legge, alla compilazione del bilancio.

Art. 24. Gli utili di esercizio, dedotto il cinque per cento per la costituzione della riserva legale fino a concorrenza di questa a un quinto del capitale sociale, previa decisione dei soci sono ripartiti tra i soci stessi in proporzione alle loro quote, salvo che essi non decidano diversamente.

Scioglimento e Liquidazione

Art. 25. Nei casi di scioglimento della società, l'assemblea provvede a nominare uno o più liquidatori stabilendone i poteri e i compensi, in conformità delle disposizioni vigenti in materia.

Disposizioni finali e di rinvio

Art. 26. Tutte le comunicazioni previste dal presente statuto, ivi comprese quelle da attuarsi tramite raccomandata A.R., possono essere in alternativa effettuate a mezzo telefax o a mezzo di posta elettronica nel rispetto della normativa, anche regolamentare, concernente la sottoscrizione, la trasmissione e la ricezione dei documenti informatici e teletrasmessi.

A tal fine, soci, amministratori e sindaci devono indicare il numero di fax o l'indirizzo di posta elettronica presso cui le comunicazioni sono trasmesse. In mancanza esse sono effettuate a mezzo raccomandata A.R.

Per quanto non è espressamente previsto nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile e nelle altre disposizioni di legge.»

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer un gérant unique de la société droit italien, la seule personne suivante:

Monsieur Mario De Gennaro, né à Roma (Italie), le 28 juillet 1962. domicilié à Via Francesco Denza n° 3 - 00197 Roma (Italie), Codice fiscale: DGN MRA 62L28 H501L.

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE en outre de conférer à le susdit Monsieur Mario De Gennaro, préqualifié, tous pouvoirs nécessaires en vue de l'exécution matérielle de qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE que toutes les résolutions prises ci-avant prendront effet à partir du jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2012. Relation: EAC/2012/4216. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012042263/275.

(120055450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

Les comptes consolidés au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alternative Property Income Venture S.C.A.

Référence de publication: 2012045547/10.

(120061408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

UPC DTH Slovakia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.001,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 154.495.

Il est à noter que Monsieur Magnus Ternsjo et Monsieur Michael Lee, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 2, rue Peterneichen, L-2370 Howald, Grand-duché de Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16.4.2012. / Le 13.4.12.

UPC DTH Slovakia S.à r.l.

Magnus Ternsjo / Michael Lee

Référence de publication: 2012045474/14.

(120060460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

TSRC (Lux.) Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.800.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-36, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.572.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2012

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société de 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg à 34-36 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 16 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045467/12.

(120060777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 1^{er} mars 2012, a nommé la Société KPMG Luxembourg S.àR.L., 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur externe jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012045469/13.

(120060296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

VF (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.724.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 mars 2012

En date du 21 mars 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 22 mars 2012, de Monsieur Martin Gafner en qualité d'Administrateur.
- de ratifier la cooptation de Monsieur Stefan Gempeler, Bundesplatz 4, CH – 3001 Berne, en tant qu'administrateur avec effet au 22 mars 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2013, en remplacement de Monsieur Martin Gafner.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VF (Lux)

Lombard Odier Europe Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2012045477/17.

(120060439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Wintek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.510.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet au 3 avril 2012, de ma fonction de gérant de la société WINTEK S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, constituée en date du 26 juin 2006, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.117.510.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour "IMMO CONCEPT S.à r.l."

Signature

Référence de publication: 2012045481/14.

(120060299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Valin Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.175.

Le siège social de la société IKB Deutsche Industriebank, associé de la Société, a été transféré au 22, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valin Funds GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012045529/14.

(120060427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Wintek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.510.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de procéder à la dénonciation, avec effet immédiat au jour de la présente, du siège social de votre société WINTEK S.à r.l., jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.117.510.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2012.

Maître Alain LORANG.

Référence de publication: 2012045482/11.

(120060304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Xuthus (European Loan Conduit No.29) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.070.

Extrait des résolutions prises en date 23 avril 2012

Il résulte des résolutions de l'administrateur unique en date 23 avril 2012 que l'administrateur unique a décidé de désigner PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010 et

le 31 décembre 2011 et ce avec effet au 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, 16 avril 2012.

Peter Diehl

Administrateur unique

Référence de publication: 2012045485/17.

(120060466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

**Richards-Stark S.A., Société Anonyme,
(anc. Energy Optics Renewables S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.069.

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Energy Optics Renewables S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B166.069, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 25 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 457 du 21 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Koen VAN HUYNEGEM, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Luc LESIRE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1 des statuts.
2. Ajout à l'objet social et création subséquente d'un sixième alinéa à l'article 4 des statuts.
3. Révocation de deux administrateurs.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Nomination d'un délégué à la gestion journalière.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts, en anglais et en français:

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title RICHARDS-STARK S.A."

" **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée RICHARDS-STARK S.A."

La société a utilisé la nouvelle dénomination "RICHARDS-STARK S.A." depuis le 1^{er} janvier 2012 pour des raisons commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent de créer un sixième alinéa à l'article 4 des statuts, en anglais et en français:

" **Art. 4. Sixth paragraph.** The purpose of the Company is the development, marketing and sale of products and services related to renewable energy projects, including photovoltaic technologies in Luxembourg or abroad. In carrying out its activities the Company may also perform any related intermediary activities such as agent or adviser."

" **Art. 4. Sixième alinéa.** L'objet de la Société est le développement, la commercialisation de produits et de services relatifs aux projets d'énergie renouvelable, y compris de technologie photovoltaïque tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Dans l'exercice de ses activités, la Société pourra également exercer toute autre activité intermédiaire en rapport avec les énergies renouvelables tel qu'agent ou conseil."

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux administrateurs, à savoir:

- SKYVIA S.A. (RC B133.732), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et
- Walter VAN LOON, manager commercial, demeurant à NL-4614 CR, Bergen op Zoom, 10, Schiethoek.

Quatrième résolution

L'assemblée ayant constaté que toutes les actions sont réunies en une seule main, elle décide de nommer administrateur unique, la société COMMUNITY LINK S.A. (RC B138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

avec pour représentant permanent Mario CASTRO, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un directeur à la gestion journalière pour une durée indéterminée, à savoir:

- John MORGAN, consultant, demeurant professionnellement L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VAN HUYNEM, BERNARD, LESIRE, ARRENSDORFF

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: LAC/2012/13411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012045132/80.

(120059895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

88 St. James Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.664.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012045486/11.

(120059988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

9900 Finance Lux Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045487/11.

(120060023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Capital Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

—
Extrait de l'AGO du 5/12/2011,

I. MODIFICATION D'ADRESSE

Ancienne adresse:

37 Val St André

L-1128 Luxembourg

Nouvelle adresse:

12 Rue Jean Engling

L -1466 Luxembourg

II. COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX, MANDATAIRES

Inscription d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Rudiger v. LETTOW -12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Référence de publication: 2012045505/18.

(120059836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

—
In the year two thousand and twelve, on the second day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tinsel Group S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated October 26, 2006 (the Company), published in the Luxembourg Memorial C number 2363 of December 19, 2006, and the articles of association of the Company (the Articles) of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Henri Hellinckx, dated January 16, 2012, published in the Luxembourg Memorial C number 663 of March 13, 2012.

The Meeting is opened by the Chairman, Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The General Meeting elects as Secretary and Scrutineer of the Meeting Lucie Ribeiro, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new class of non-voting shares of the Company, namely the class F29 shares of the Company with effect as of 1 January 2012;
2. Conversion of thirty (30) class S1 shares of the Company into thirty (30) class F29 shares of the Company and ninety (90) class S2 shares of the Company into ninety (90) class F29 shares of the Company with effect as of 1 January 2012;
3. Amendment of article 5.1 of the Articles; and
4. Miscellaneous.

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of non-voting shares of the Company, namely the class F29 shares of the Company having the rights and obligations set forth in the Articles (as to be amended) with effect as of 1 January 2012.

Second resolution

The Meeting resolves to convert thirty (30) class S1 shares of the Company into thirty (30) class F29 shares of the Company and ninety (90) class S2 shares of the Company into ninety (90) class F29 shares of the Company with effect as of 1 January 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at eight hundred and twenty-nine thousand six hundred and twenty United States Dollars (USD 829,620), divided into twenty-seven thousand six hundred and fifty-four (27,654) shares each in registered form, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

a) voting shares

twenty-one thousand seven hundred and seventy-six (21,776) shares are ordinary voting shares classified as follows: nine hundred and ten (910) class A shares, one thousand one hundred and fifteen (1,115) class S1 shares, one thousand nine hundred and twenty (1,920) class S2 shares, three thousand five hundred and ten (3,510) class S3 shares, ten thousand eight hundred and thirty (10,830) class S4 shares, twenty (20) class T1 shares, three hundred and thirty-six (336) class T2 shares, three hundred (300) class T3 shares, eight hundred and forty (840) class NL1 shares, seven hundred and eighty (780) class NL2 shares, seven hundred and twenty (720) class NL3 shares, one hundred and five (105) class RS1-2006 shares, seventy (70) class RS1-2008 shares, one hundred and fifty (150) class RS1-2010 shares, one hundred and ten (110) class RS2-2008 shares and sixty (60) class RS3-2010 shares.

b) non-voting shares

five thousand eight hundred and seventy-eight (5,878) are non-voting shares called E shares and F shares in the following classes: three (3) class E4 shares, two (2) class E5 shares, seventy-three (73) class E6 shares, six (6) class E7 shares, twenty (20) class E8 shares, eighty-six (86) class E9 shares, thirty-eight (38) class E10 shares, two hundred and sixty-eight (268) class E11 shares, ninety-six (96) class E12 shares, fifty-three (53) class E13 shares, thirteen (13) class E14 shares, one hundred and ten (110) class E 15 shares, eighty-three (83) class E16 shares and one hundred and thirty-eight (138) class E 17 shares, sixty-four (64) class F1 shares, eighty-five (85) class F2 shares, four hundred and five (405) class F3 shares, one hundred and fifty-four (154) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, one hundred and seven (107) class F6 shares, four hundred and nine (409) class F7 shares, one hundred and twenty-one (121) class F8 shares, fifty-nine (59) class F9 shares, one hundred and ninety-five (195) class F10 shares, forty (40) class F11 shares, seven hundred and eighty (780) class F12 shares, two hundred and forty (240) class F13 shares, one hundred and eighty (180) class F14 shares, one hundred and twenty (120) class F15 shares, one hundred and thirty-five (135) class F16 shares, one hundred and twenty (120) class F17 shares, forty-five (45) class F18 shares, four hundred and fifty (450) class F19 shares, one hundred and fifty (150) class F20 shares, two hundred and eighty-five (285) class F21 shares, twenty-four (24) class F22 shares, one hundred and fifty (150) class F23 shares, thirty (30) class F24 shares, six (6) class F25 shares, forty (40) class F26 shares, one hundred and five (105) class F27 shares, two hundred and ten (210) class F28 shares and one hundred and twenty (120) class F29 shares.”

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le deuxième jour d’avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’actionnaire unique de Tinsel Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.180, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 26 octobre 2006 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 2363 du 19 décembre 2006, et dont les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, daté du 16 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 663 du 13 mars 2012.

L’Assemblée est ouverte par le Président, Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents. L’Assemblée Générale choisit comme Secrétaire et Scrutateur de l’Assemblée Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une nouvelle classe d'actions sans droit de vote de la Société, soit les actions de classe F29 de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012;
2. Conversion de trente (30) actions de classe S1 de la Société en trente (30) actions de classe F29 de la Société et quatre-vingt-dix (90) actions de classe S2 de la Société en quatre-vingt-dix (90) actions de classe F29 de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012;
3. Modification de l'article 5.1 des Statuts; et
4. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions sans droit de vote de la Société, soit les actions de classe F29 de la Société tel qu'exposé dans les Statuts (tels qu'ils seront modifiés) avec effet au 1^{er} Janvier 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir trente (30) actions de classe S1 de la Société en trente (30) actions de classe F29 de la Société et quatre-vingt-dix (90) actions de classe S2 de la Société en quatre-vingt-dix (90) actions de classe F29 de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt-neuf mille six cent vingt dollars américains (USD 829.620), représenté par vingt-sept mille six cent cinquante-quatre (27.654) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) par action, classées comme suit:

a) actions avec droit de vote

vingt et un mille sept cent soixante-seize (21.776) actions sont des actions avec droit de vote ordinaires classées comme suit: neuf cent dix (910) actions de classe A, mille cent quinze (1.115) actions de classe S1, mille neuf cent vingt (1.920) actions de classe S2, trois mille cinq cent dix (3.510) actions de classe S3, dix mille huit cent trente (10.830) actions de classe S4, vingt (20) actions de classe T1, trois cent trente-six (336) actions de classe T2, trois cents (300) actions de classe T3, huit cent quarante (840) actions de classe NL1, sept cent quatre-vingt (780) actions de classe NL2, sept cent vingt (720) actions de classe NL3, cent cinq (105) actions de classe RS1-2006, soixante-dix (70) actions de classe RS1-2008, cent cinquante (150) actions de classe RS1-2010, cent dix (110) actions de classe RS22008 et soixante (60) actions de classe RS3-2010.

b) Actions sans droit de vote

cinq mille huit cent soixante-dix-huit (5.878) actions sont des actions sans droit de vote dénommées actions E et actions F dans les classes suivantes: trois (3) actions de classe E4, deux (2) actions de classe E5, soixante-treize (73) actions de classe E6, six (6) actions de classe E7, vingt (20) actions de classe E8, quatre-vingt-six (86) actions de classe E9, trente-huit (38) actions de classe E10, deux cent soixante-huit (268) actions de classe E11, quatre-vingt-seize (96) actions de classe E12, cinquante-trois (53) actions de classe E13, treize (13) actions de classe E14, cent dix (110) actions de classe E15, quatre-vingt-trois (83) actions de classe E16 et cent trente-huit (138) actions de classe E17, soixante-quatre (64) actions de classe F1, quatre-vingt-cinq (85) actions de classe F2, quatre cent cinq (405) actions de classe F3, cent cinquante-quatre (154) actions de classe F4, soixante (60) actions de classe F5, cent sept (107) actions de classe F6, quatre cent neuf (409) actions de classe F7, cent vingt et un (121) actions de classe F8, cinquante-neuf (59) actions de classe F9, cent quatre-vingt-quinze (195) actions de classe F10, quarante (40) actions de classe F11, sept cent quatre-vingt (780) actions de classe F12, deux cent quarante (240) actions de classe F13, cent quatre-vingt (180) actions de classe F14, cent vingt (120) actions de classe F15, cent trente-cinq (135) actions de classe F16, cent vingt (120) actions de classe F17, quarante-cinq (45) actions de classe F18, quatre cent cinquante (450) actions de classe F19, cent cinquante (150) actions de classe F20, deux cent quatre-vingt-cinq (285) actions de classe F21, vingt-quatre (24) actions de classe F22, cent cinquante (150) actions de classe F23, trente (30) actions de classe F24, six (6) actions de classe F25, quarante (40) actions de classe F26, cent cinq (105) actions de classe F27, deux cent dix (210) actions de classe F28 et cent-vingt (120) actions de classe F29."

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.800.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, L. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2012. Relation: LAC/2012/15266. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044247/148.

(120058304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Lafor 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.605.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.618.

—
Changement de raison sociale de la société Pioneer Point Partners Limited en Pioneer Point Partners ICC Limited.
Pioneer Point Partners ICC Limited ayant son siège social à PO BOX 282, Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WW, immatriculé auprès du Guernsey Registry sous le numéro 49373.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012045520/16.

(120060159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

PKP CARGO CFL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.733.

—
RECTIFICATIF

Ancien numéro de dépôt L120033186.04 enregistré et déposé le 27/02/2012

Auszug aus der Beschlussfassung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2011 Der Verwaltungsrat delegiert:

- Herr Karl Meglitsch (mit Berufsadresse Lazaretska 23, SK-81109 Bratislava) als Direktor,
- Herr Jacek Kowalewski (mit Berufsadresse Lazaretska 23, SK-81109 Bratislava) als Direktor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für das alltägliche Management

Unterschrift

Die Bevollmächtigten

Référence de publication: 2012045509/17.

(120059838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

PS UK II Prop HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.621.

—
Par résolution signée en date du 16 mars 2012, l'associé unique de la Société a décidé de:

- nommer Monsieur Guy Richard Francis Geller, résidant professionnellement à Grofton House, 16 Warwick Road, HP9 2PE Beaconsfield, Bucks, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 16 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour PS UK S.à r.l.

Enrico Baldan

Référence de publication: 2012045523/16.

(120060250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Dover Luxembourg Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.094.900,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.317.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dover Luxembourg International S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg trade register under the number B 160.769, here represented by Me Alexandra DE WATAZZI, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal dated April 4th, 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "Dover Luxembourg Services S.à r.l.", having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 159.317, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 3rd, 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on May 26th, 2011, number 1125, page 53970. The by-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on August 1st, 2011 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on October 3rd, 2011, number 2354, page 112959.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to approve Dover Luxembourg Finance Sàrl, société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg trade register under the number B 89.430 as new member of the Company (the "New Member") in accordance with article 189 of the amended Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915.

Second resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four million eighty-two thousand three hundred seventy-five euro (EUR 34,082,375), so as to bring the corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) represented by five hundred and one (501) corporate units, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to the amount of thirty-four million ninety-four thousand nine hundred euro (EUR 34,094,900) represented by one million three hundred sixty-three thousand seven hundred ninety-six (1,363,796) corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Sole Member resolved to issue one million three hundred sixty-three thousand two hundred ninety-five (1,363,295) new corporate units, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and having the same rights and obligations as the existing corporate units. The new corporate units will be issued with an aggregate share premium of three hundred six million seven hundred forty-one thousand five hundred ninety-five euro (EUR 306,741,595).

Subscription - Payment

There then appeared Me Alexandra DE WATAZZI, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of the New Member by virtue of a power of attorney under private seal granted on April 4th, 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, previously named, declares to subscribe for one million three hundred sixty-three thousand two hundred ninety-five (1,363,295) corporate units, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), with an aggregate share premium of three hundred six million seven hundred forty-one thousand five hundred ninety-five euro (EUR

306,741,595) and to make payment of such new corporate units and share premium in full by a contribution in kind of 100% of the shares that Dover Luxembourg Finance Sàrl, holds in DOVER U.K. HOLDINGS LIMITED ("DUKH"), a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered office at 11 Albany Road Granby Industrial Estate Weymouth Dorset DT4 9TH, United Kingdom registered with the Companies House under the number 02304713 (the "Contribution").

It results from a valuation report of the management of Dover Luxembourg Finance Sàrl, dated April 4th, 2012 that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution may be set at least at EUR 340,823,970."

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer to the Company and confirms the validity of the subscription and payment.

The valuation report dated April 4th, 2012, duly signed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Member resolved amending Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

Consequently, Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 5. Capital. (First paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at thirty-four million ninety-four thousand nine hundred euro (EUR 34,094,900), represented by one million three hundred sixty-three thousand seven hundred ninety-six (1,363,796) corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Dover Luxembourg International S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.769, représentée par Me Alexandra DE WATAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 avril 2012.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique") de la société "Dover Luxembourg Services S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 159.317 constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 26 mai 2011, numéro 1125, page 53970. Les statuts de la Société ont été modifiées pour la dernière fois suivant acte par-devant le notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 3 octobre 2011, numéro 2354, page 112959.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver Dover Luxembourg Finance Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 89.430 en tant que nouvel associé de la Société (le "Nouvel Associé") conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trente-quatre millions quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 34.082.375) pour l'amener de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un montant de trente-quatre millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (EUR 34.094.900), représenté par un million trois cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (1.363.796) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre un million trois cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.363.295) nouvelles parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. Les nouvelles parts sociales seront émises avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent six millions sept cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 306.741.595).

Souscription - Paiement

A comparu ensuite Me Alexandra DE WATAZZI, prénommée, agissant en tant que mandataire du Nouvel Associé en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 avril 2012.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à un million trois cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.363.295) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent six millions sept cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 306.741.595) et de payer intégralement ces parts sociales et cette prime d'émission par un apport en nature de 100 % des actions que Dover Luxembourg Finance Sàrl détient dans DOVER U.K. HOLDINGS LIMITED ("DUKH"), une société constituée sous les lois du Royaume-Uni ayant son siège social au 11 Albany Road Granby Industrial Estate Weymouth Dorset DT4 9TH, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 02304713 ("Apport").

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par l'organe de gestion de Dover Luxembourg Finance Sàrl du 4 avril 2012 que:

"Sur base des vérifications apportées selon la description ci-dessus, la valeur de l'Apport est d'au moins EUR 340.823.970"

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, donne expressément son accord sur la description de l'apport, son évaluation, avec le transfert effectif à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Le rapport d'évaluation daté du 4 avril 2012, dûment signé, après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés en même temps auprès des autorités compétentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-avant.

Par conséquent, l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 5. Capital. (Paragraphe 1).** Le capital social de la Société est trente-quatre millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (EUR 34.094.900) représenté par un million trois cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (1.363.796) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Déclarations, Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture au mandataire, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Watazzi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2012. LAC/2012/16347. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012045112/161.

(120059909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. a pris note de la démission de M. John Pierre Hettinger, demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat d'administrateur dudit Conseil d'Administration avec date d'effet au 31 mars 2012 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012045527/13.

(120060438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

PS UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.620.

—
Par résolutions signées en date du 16 mars 2012, l'associé unique de la Société a décidé de:

- terminer le mandat de Madame Rachel Dryden, résidant professionnellement à Grofton House, 16 Warwick Road, HP9 2PE Beaconsfield, Bucks, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 16 mars 2012.

- nommer Monsieur Guy Richard Francis Geller, résidant professionnellement à Grofton House, 16 Warwick Road, HP9 2PE Beaconsfield, Bucks, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 16 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour PS UK S.à r.l.

Enrico Baldan

Référence de publication: 2012045524/18.

(120060251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

—
Désignations d'administrateurs intervenues lors et à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2012.

1. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2012 sont venus à expiration les mandats de la totalité des quinze (15) administrateurs en fonction, à savoir:

- 1) Monsieur Albert Wildgen
- 2) Monsieur Marc Hoffmann
- 3) Monsieur Jean-Claude Finck
- 4) Monsieur Tom Weisgerber
- 5) Monsieur Hussain Al-Abdulla
- 6) Monsieur Akbar Al-Baker
- 7) Monsieur Richard Agutter
- 8) Monsieur Adrien Ney
- 9) Madame Françoise Thoma
- 10) La Société Nationale De Crédit et d'Investissement
- 11) Monsieur Pierre-Olivier Edouard

- 12) Monsieur George Karambilas
- 13) Madame Astrid Mosel-Kneip
- 14) Monsieur Fred Lopes Da Silva
- 15) Monsieur David Massaro

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars a renouvelé les mandats des dix (10) personnes suivantes pour la durée d'un (1) an de sorte que leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013: Messieurs Wildgen, Hoffmann, Finck, Weisgerger, Al-Abdulla, Al-Baker, Agutter, Ney, Madame Thoma et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période de trois (3) ans de sorte que leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

- 1) Madame Bettina Faulhaber
- 2) Monsieur George Karambilas
- 3) Monsieur Einar Kristjansson
- 4) Monsieur David Massaro
- 5) Monsieur Armand Seil

Par conséquent, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- 1) Monsieur Albert Wildgen, Président du Conseil d'Administration, demeurant 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 2) Monsieur Marc Hoffmann, demeurant à 2, Lembierg, L-8531 Ell;
- 3) Monsieur Jean-Claude Finck, demeurant à 9, am Armschlag, L-4393 Pontpierre;
- 4) Monsieur Tom Weisgerber, demeurant 4, Place de l'Europe, L-2940 Luxembourg
- 5) Monsieur Hussain Al-Abdulla, demeurant House #1, Al Ataa Street, Al Wakra, Doha, Qatar
- 6) Monsieur Akbar Al-Baker, demeurant No. 1 Qartaja Street, D-Ring Road, Doha, Qatar
- 7) Monsieur Richard Agutter, demeurant Leabridge Farmhouse, West Burton, Pulborough, West Sussex RH20 1HD, UK
- 8) Monsieur Adrien Ney, demeurant à 19, rue Kuelscheier, L-6211 Consdorf
- 9) Madame Françoise Thoma, demeurant à 17, boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg;
- 10) La Société Nationale De Crédit et d'Investissement, établissement public, avec siège social à Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.
- 11) Madame Bettina Faulhaber, demeurant Im Gerstengrund 22, D-54329 Konz
- 12) Monsieur George Karambilas, demeurant à 161, bld Charles Simonis, L-2539 Luxembourg;
- 13) Monsieur Einar Kristjansson, demeurant 8 Um Gehaansraich, L-6187 Gonderange
- 14) Monsieur David Massaro, Sr Supervisor Material Repairs, Cargolux Airlines International S.A., demeurant à 12, rue Am Pesch, L-8067 Bertrange;
- 15) Monsieur Armand Seil, demeurant 5 Grimburgerhof, D-54413 Grimburg

3. La société KPMG Audit SARL est confirmée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour extrait conforme

S. LÖW

Head of Legal Department / Un mandataire

Référence de publication: 2012045504/62.

(120059701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

AECP S.A., Agence Européenne de Communication Publique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 91.607.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôture au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012045555/13.

(120061094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Equity 51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045670/9.

(120061343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

WTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.787.

In the year two thousand and twelve, on the second day of April,

before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WTC HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 167.787, incorporated by deed dated 23 March 2012 of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

The meeting is composed by the sole shareholder THBIREF Holdings, a securitization vehicle existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg acting through its management company THBIREF Management Company S. à.r.l. with registered office in Luxembourg, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. François-Xavier Lanes, by virtue of a proxy under private seal,

Which proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and requests the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda :

1 To increase the share capital by an amount of one (1) American Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand American Dollars (USD 25,000.-) to twenty-five thousand one American Dollars (USD 25,001.-), together with the payment of a share premium of four hundred seventy-five thousand ninety American Dollars fifty-six cents (USD 475,090.56).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one American Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholder resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for this new share, together with payment of a share premium for the amount of four hundred seventy-five thousand ninety American Dollars fifty-six cents (USD 475,090.56), and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

The appearing party states that the present meeting has been regularly convened and that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one American Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand American Dollars (USD 25,000.) to twenty-five thousand one American Dollars (USD 25,001.-).

Second resolution

The general meeting of the Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one American Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution Subscription - Payment

Thereupon appeared THBIREF Holdings, a securitization vehicle existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855, Luxembourg acting through its management company THBIREF Management Company S. à r.l. with registered office in Luxembourg, (the "Subscriber"), here duly represented by Mr. François-Xavier Lanes, residing professionally at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The Subscriber, represented as above stated, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one American Dollar (USD 1.-) and to fully pay in cash for this new share together with payment of share premium in a total amount of four hundred seventy-five thousand ninety American Dollars fifty-six cents (USD 475,090.56).

The amount of four hundred seventy-five thousand ninety-one American Dollars fifty-six cents (USD 475,091.56) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot one (1) new share to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of the Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 8. The Company's share capital is set at twenty-five thousand one United States Dollars (USD 25,001.-), represented by twenty-five thousand one (25,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred Euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux avril,

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de WTC HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.787, constituée suivant acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»),

L'assemblée est composée de l'associé unique, THBIREF Holdings, un fonds de titrisation, régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg agissant par le biais de sa société de gestion THBIREF Management Company S.à r.l. une société de gestion ayant son siège à Luxembourg (l'«Associé Unique») ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante déclarant être la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour :

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un Dollar américain (1,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars américains (25.000,- USD) à vingt-cinq mille un Dollars américains (25.001,- USD), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de quatre cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix Dollars américains cinquante six cents (475.090,56 USD).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision de l'associé de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3 Acceptation de la souscription de cette part sociale nouvelle avec paiement d'une prime d'émission à hauteur de quatre cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix Dollars américains cinquante-six cents (475.090,56 USD) et acceptation de la libération intégrale de cette part sociale nouvelle par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

La comparante affirme que la présente assemblée a été valablement convoquée et l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un Dollar américain (1,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars américains (25.000,- USD) à vingt-cinq mille un Dollars américains (25.001,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu THBIREF Holdings, un fonds de titrisation, régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg agissant par le biais de sa société de gestion THBIREF Management Company S.à r.l., (le «Souscripteur»), dûment représenté par M. François-Xavier Lanes, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Dollar (1,- USD) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix Dollars américains cinquante six cents (475.090,56 USD).

Le montant de quatre cent soixante quinze mille quatre vingt onze Dollars américains cinquante six cents (USD 475.091,56) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale de l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille un Dollars américains (USD 25.001,-), représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. LANES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 avril 2012. Relation: LAC/2012/15486. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012044296/153.

(120058365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

**Soleras Advanced Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SBIC Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.423.

In the year two thousand and twelve, on the third day of April.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SBIC Holdings, LLC, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the Division of Corporations of the Secretary of State, Delaware, under the number SRV 111151937, having its registered office at c/o Element Partners II, LP, Three Radnor Corp. Ct.; Suite 410, Radnor, PA 19087,

duly represented by Me Gérald STEVENS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner (the "Sole Partner") of the company SBIC Luxembourg S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 166.423, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on January 12, 2012, published in the official gazette, *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations on March 12, 2012, number 645, page 30936 (the "Company").

The appearing party, in its capacity of the Sole Partner of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy-six thousand and two hundred Euros (EUR 376,200.-), taking it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to the amount of three hundred eighty-eight thousand and seven hundred Euros (EUR 388,700.-), by the issue of three hundred seventy-six thousand two hundred (376,200) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Partner resolved to issue three hundred seventy-six thousand two hundred (376,200) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The person appearing, Me Gérald STEVENS, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner for the three hundred seventy-six thousand and two hundred (376,200) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The payment in full for such shares has been made as follows:

1) two hundred seventy-six thousand and two hundred (276,200) new shares have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of two hundred seventy-six thousand and two hundred (276,200) Tracking Preferred Equity Certificates with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "TPECs") issued by the Company and subscribed by the Sole Partner on March 29, 2012.

It results:

- from the TPECs Register issued by the Company dated March 29, 2012 that the Sole Partner currently holds, *inter alia*, two hundred seventy-six thousand and two hundred (276,200) TPECs having an aggregate nominal value of two hundred seventy-six thousand and two hundred Euros (EUR 276,200.-).

- from a valuation report dated March 29, 2012 which has been issued by Mr. Maurice Murphy and Mr. Gérald Stevens in their capacity as managers of the Company, a copy of which is attached as Appendix (the "Valuation Report") that the value of the two hundred seventy-six thousand and two hundred (276,200) TPECs is two hundred seventy-six thousand and two hundred Euros (EUR 276,200.-) at least.

The conclusion of such Valuation Report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of the TPECs is two hundred and seventy-six thousand two hundred Euros (EUR 276,200) at least."

2) one hundred thousand (100,000) new shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (100,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Third resolution

The Sole Partner resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

“ **Art. 5.1.** The subscribed capital is set at three hundred eighty-eight thousand and seven hundred Euros (EUR 388,700.-), represented by three hundred eighty-eight thousand and seven hundred (388,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each , all fully subscribed and entirely paid up.”

Fourth resolution

The Sole Partner resolved to change the name of the Company from the current name of “SBIC Luxembourg S.à r.l.” to the new name of “Soleras Advanced Coatings S.à r.l.” with effect as from March 31, 2012 and to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall now be read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of: «Soleras Advanced Coatings S.à r.l.» (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le trois avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SBIC Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l’Etat de Delaware, immatriculée à la Division of Corporations of the Secretary of State, sous le numéro SRV 111151937, ayant son siège social à c/o Element Partners II, LP, Three Radnor Corp. Ct.; Suite 410, Radnor, PA 19087,

dûment représentée par Maître Gérald STEVENS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

La procuration, signée «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique (ci-après l’«Associé Unique») de la société SBIC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.423, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, le 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 mars 2012, numéro 645, page 30936 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, en tant qu’associé unique de la Société, représentée comme mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associée Unique a décidé d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de trois cent soixante-seize mille deux cents Euros (EUR 376.200.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) au montant de trois cent quatre-vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 388.700.-) par l’émission de trois cent soixante-seize mille deux cents (376.200) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'émettre trois cent soixante-seize mille deux cents (376.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations des parts sociales existantes de la Société.

Souscription et Paiement

La personne comparante, Maître Gérald STEVENS, prénommé, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique les trois cent soixante-seize mille deux cents (376.200) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le paiement total de ces parts sociales a été fait comme suit:

1) deux cent soixante-seize mille deux cents (276.200) parts sociales ont été libérées par un apport en nature consistant en la conversion de deux cent soixante-seize mille deux cents (276.200) titres de créance préférentielle et sous-jacentée («TPECs») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et émises par la Société et souscrites par l'Associé Unique le 29 Mars 2012.

Il résulte que:

- Conformément au registre des TPECs émis par la Société le 29 mars 2012, l'Associé Unique détient actuellement, inter alia, deux cent soixante-seize mille deux cents (276.200) TPECs ayant une valeur nominale totale de deux cent soixante-seize mille deux cents Euros (EUR 276.200,-).

- Conformément au Rapport d'évaluation en date du 29 mars 2012 émis par Monsieur Maurice Murphy et Monsieur Gérald Stevens en leur qualité de gérants de la Société, dont une copie est jointe en annexe (le «Rapport d'évaluation»), la valeur de deux cent soixante-seize mille et deux cents (276.200) TPECs est d'au moins deux cent soixante-seize mille deux cents Euros (EUR 276.200,-).

La conclusion du Rapport d'évaluation suscitée est la suivante: «Based on the verification carried out as described above, the value of the TPECs is two hundred and seventy-six thousand two hundred Euros (EUR 276,200) at least.»

2) cent mille (100.000) parts sociales ont été libérées moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,-EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital est fixé à trois cent quatre-vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 388.700,-) représenté par trois cent quatre-vingt-huit mille sept cents (388.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de sa dénomination actuelle de "SBIC Luxembourg S.à r.l." à la dénomination nouvelle de "Soleras Advanced Coatings S.à r.l." avec effet au 31 mars 2012 et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination: «Soleras Advanced Coatings S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-)

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et lecture faite au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. STEVENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012 LAC/2012/15651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044473/156.

(120059020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Flokette Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.520.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045686/9.

(120061139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.726.285,79.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of March

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "NIS Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.147, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 January 2008, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 6 February 2008 (number 312, page 14945) (the "Mémorial C"), whose bylaws have been amended for the last time on 8 October 2010, published in the Mémorial C dated 3 December 2010 (number 2660, page 127634)

The meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, residing in Luxembourg.

I.- The names of the Shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 528,100,980 shares representing 97,14 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting.

The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1) To increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand and ten Sterling Pounds (GBP 8,010.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and eighteen thousand two hundred and seventy-five Sterling Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,718,275.79) to two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five Sterling Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,726,285.79) by creating and issuing (i) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A1 preferred shares, (ii) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A2 preferred shares, (iii) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixtyone (128,961) class A3 preferred shares, (iv) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A4 preferred shares, (v) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A5 preferred shares, (vi) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B1 shares, (vii) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B2 shares, (viii) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B3 shares, (ix) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B4 shares and (x) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B5 shares, each having a par value of half a penny (GBP 0.005) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash by Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited.

2) To amend article 6.1 (share capital) of the articles of association.

3) To acknowledge the resignation of Mr. Martin Rajcan from his functions of manager of the Company and to grant discharge.

4) To appoint Mr. Philip d'Abreu as a new manager of the Company for an undetermined duration.

5) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

1. The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand and ten Sterling Pounds (GBP 8,010.-) equivalent to equivalent of twelve thousand six hundred and ninety-nine Dollars and eighty-six cents (USD 12,699.86), pursuant to the exchange rate as of 28 March 2012 of GBP 1.-= USD 1,5855, so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and eighteen thousand two hundred and seventy-five Sterling Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,718,275.79) to two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five Sterling Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,726,285.79) by creating and issuing (i) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A1 preferred shares, (ii) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A2 preferred shares, (iii) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A3 preferred shares, (iv) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A4 preferred shares, (v) one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and sixty-one (128,961) class A5 preferred shares, (vi) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B1 shares, (vii) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B2 shares, (viii) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B3 shares, (ix) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B4 shares and (x) one hundred and ninety-one thousand four hundred and thirty-nine (191,439) class B5 shares, each having a par value of half a penny (GBP 0.005) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

2. Subscription and payment

BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 671, Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ST, registered under number 24531, declares to subscribe to the New Shares. and to fully paid up such New Shares by a contribution in cash of an amount of eight thousand and ten Sterling Pounds (GBP 8,010.-), equivalent of twelve thousand six hundred and ninety-nine Dollars and eighty-six cents (USD 12,699.86).

The total contribution of eight thousand and ten Sterling Pounds (GBP 8,010.-) equivalent of twelve thousand six hundred and ninety-nine Dollars and eighty-six cents (USD 12,699.86) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the notary.

Second resolution

The Shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase decided as per the first resolution, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company is set at two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five Sterling Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,726,285.79) divided into:

- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and ten (97,653,610) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and ten (97,653,610) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and twelve (97,653,612) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and twelve (97,653,612) class A4 preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and thirteen (97,653,613) class A5 preferred shares (the "Class A5 Preferred Shares"),
- eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and seventeen (11,397,817) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares"), -eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighteen (11,397,818) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares"), -eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-one (11,397,821) class B3 ordinary shares (the "Class B3 Shares"),
- eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-two (11,397,822) class B4 ordinary shares (the "Class B4 Shares"), and
- eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-three (11,397,823) class B5 ordinary shares (the "Class B5 Shares")

all having a par value of half a sterling pence (GBP 0.005) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares, the Class A3 Preferred Shares, the Class A4 Preferred Shares, the Class A5 Preferred Shares, the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares and the Class B5 Shares are together referred to as the "Shares".

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Third resolution

The Shareholders acknowledge the resignation of Mr. Martin Rajcan from his functions of manager of the Company with effect from the date of the present resolutions.

The Shareholders resolve to accept such resignation and to grant discharge to Mr. Martin Rajcan for the performance of his duties as manager until then.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint for an undetermined duration Mr. Philip d'Abreu, born on 6 August 1983, in Montreal (Canada), residing 237 Upper Street, Flat 1. London, N1 1RU, United Kingdom, as manager of the Company with effect as of the date of the present resolutions.

The Shareholders note that the board of managers of the Company shall henceforth be constituted of:

- Mr. Philip d'Abreu
- Mr. Stefan Lambert; and
- Mr. Wolfgang Zettel.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale des associés (les "Associés") de NIS Holdings S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 59, rue de Rollingergrund, L2440 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.147, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 3 janvier 2008, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 février 2008 (numéro 312, page 14945) (le "Mémorial C"), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 8 octobre 2010, publiés au Mémorial C le 3 décembre 2010 numéro 2660, page 127634).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant à Luxembourg.

I. Les Associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des Associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que 528,100,980 Parts Sociales représentant 97,14 % du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ayant reçu des notices de convocations. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille dix Livres Sterling (GBP 8.010,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent dix-huit mille deux cent soixante-quinze Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2.718.275,79) à deux millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2,726,285.79) par la création et l'émission de (i) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A1, (ii) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A2, (iii) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales

préférentielles de catégorie A3, (iv) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A4, (v) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A5, (vi) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B1, (vii) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B2, (viii) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B3, (ix) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B4 et (x) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B5 ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005.) et les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire de Barclays Wealth Trust (Guernsey) Limited.

2. Modifier l'article 6.1 (capital social) des statuts.

3. Prendre acte de la démission de M. Martin Rajcan de ses fonctions de gérant de la Société et lui donner quitus.

4. Nommer M. Philip d'Abreu en qualité de nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

5. Divers

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

1. Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille dix Livres Sterling (GBP 8.010,-), équivalent douze mille six cents quatre-vingt dix neuf Dollars et quatre-vingt six centimes (USD 12.699,86) selon le taux de change en date du 28 mars 2012 GBP 1= USD 1,5855, afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent dix-huit mille deux cent soixante-quinze Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2.718.275,79) à deux millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2.726.285,79) par la création et l'émission de (i) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A1, (ii) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A2, (iii) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A3, (iv) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A4, (v) cent vingt-huit mille neuf cent soixante et une (128.961) parts sociales préférentielles de catégorie A5, (vi) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B1, (vii) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B2, (viii) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B3, (ix) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B4 et (x) cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-neuf (191.439) parts sociales de catégorie B5 ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005.) et les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire par Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited.

2. Souscription et paiement

BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social situé au PO Box 671, Regency Court, Gategny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ST, immatriculée sous le numéro 24531, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et entièrement libérer ces Parts Sociales par un apport en nature d'un montant de huit mille dix Livre Sterling (GBP 8.010,-), équivalent à douze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars et quatre-vingt-six centimes (USD 12.699,86).

L'apport total de huit mille dix Livre Sterling (GBP 8.010,-) est entièrement alloué au capital social de la Société, équivalent à douze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars et quatre-vingt-six centimes (USD 12.699,86).

La preuve d'un tel apport a été montrée au notaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décidée selon la première résolution, qui devra désormais se lire comme suit:

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2.726.285,79) représenté par:

- quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent dix (97.653.610) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1»),

- quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent dix (97.653.610) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2»),

- quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent douze (97.653.612) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3»),

- quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent douze (97.653.612) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4»),

- quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent treize (97.653.613) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5»),

- onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-sept (11.397.817) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-huit (11.397.818) Parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt et un (11.397.821) parts sociales ordinaires de catégorie B3 (les «Parts Sociales de Catégorie B3»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt et deux (11.397.822) parts sociales ordinaires de catégorie B4 (les «Parts Sociales de Catégorie B4»), et
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt trois (11.397.823) parts sociales ordinaires de catégorie B5 (les «Parts Sociales de Catégorie B5»),
- chacune ayant une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et chacune ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B4, les Parts Sociales de Catégorie B5 sont désignées dans leur ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés dans leur ensemble comme les "Associés".

Troisième résolution

Les Associés prennent acte de la démission de M. Martin Rajcan de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat en date des présentes résolutions.

Les Associés décident d'accepter ladite démission et de donner quitus à M. Martin Rajcan pour l'accomplissement de ses fonctions de gérant jusque là.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer pour une durée indéterminée, M. Philip d'Abreu né le 6 août 1983 à Montréal (Canada), résidant 237 Upper Street Flat 1, London, N1 RU, Grande Bretagne, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat à la date des présentes résolutions.

Les Associés constatent que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Philip d'Abreu;
- M. Stefan Lambert; et
- M. Wolfgang Zettel.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lecomte, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2012. Relation: LAC/2012/14946. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012042691/262.

(120056611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.236.

Par résolutions signées en date du 16 mars 2012, l'associé unique de la Société a décidé de:

- terminer le mandat de Madame Rachel Dryden, résidant professionnellement à Grofton House, 16 Warwick Road, HP9 2PE Beaconsfield, Bucks, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 16 mars 2012.

- nommer Monsieur Guy Richard Francis Geller, résidant professionnellement à Grofton House, 16 Warwick Road, HP9 2PE Beaconsfield, Bucks, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 16 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour PS UK S.à r.l.

Enrico Baldan

Référence de publication: 2012045525/18.

(120060253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 13 avril 2012 à 15.00 heures.

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. demeurant 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51 238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012045526/18.

(120060155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Aquantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.847.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aquantum S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012045549/11.

(120061500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Alpha International Drilling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.108.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Alpha International Drilling Company S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2012045541/14.

(120061047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Accessoires, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 118.352.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 septembre 2006
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Accessoires S.A.

Référence de publication: 2012045550/11.

(120061160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 53.383.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012045558/12.

(120060935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Alterfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 148.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012045565/11.

(120061002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

J.D. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 27, rue Jean-Baptiste Determe.
R.C.S. Luxembourg B 168.017.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier mars,

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

Ont comparu :

- M. Pierre COLLIGNON, Dirigeant d'entreprise, né le 31 octobre 1959 à Rendeux (Belgique), domicilié à B-6900 Lignièrès, 61, rue Al Basse
- Madame Julie COLLIGNON, épouse Nicolas Salée, employée, née le 28 juin 1983 à Marche en Famenne (Belgique), domiciliée à B-6987 Chéoux, 15, rue du Gros Chêne,
- Madame Delphine COLLIGNON, épouse Laurent Louis, employée, née le 16 janvier 1986 à Marche en Famenne (Belgique), domiciliée à B-6900 Humain 52, rue de Thys,
- Madame Françoise PIRSON épouse Collignon, employée, née le 22 août 1959 à Wéris (Belgique), domiciliée à B-6900 Lignièrès 61, rue Al Basse,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Titre 1^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de J.D. CONSTRUCTION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction et de génie civil, de voirie, de pavage, de terrassement et d'excavation de terrains, le commerce de matériaux de construction et d'exploitation de carrières, tous travaux de construction, de démolition ou de transformation de tous biens immeubles à usage privé ou public, toutes activités de promoteur et de coordinateur responsable des travaux dont question, et généralement tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à cet objet. En particulier, la société pourra exercer les métiers d'entrepreneur de construction, d'installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'installateur sanitaire, de menuisier-ébéniste, de charpentier, de couvreur-ferblantier, de carreleur, d'électricien, de plafonneur-façadier et de vitrier-miroitier, de peintre.

En outre, la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra ainsi emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par 31 (trente et une) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre 2. Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature individuelle du délégué du conseil ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur délégué et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modifications des statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- M. Pierre Collignon:	10 actions
- Madame Julie Collignon:	7 actions
- Madame Delphine Collignon:	7 actions
- Madame Françoise Pirson:	7 actions
TOTAL: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 1.300 EUROS.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Pierre Collignon, prénommé
- Madame Julie Collignon, prénommée
- Madame Delphine Collignon, prénommée

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean FRANCOIS, employé, né le 19 janvier 1960 à Montegnée, Belgique, demeurant 3, rue du Château à L - 6162 Bourglinster

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

5) Le siège social est fixé à L- 9647 Doncols, 27 rue Jean-Baptiste Determe.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «J.D. CONSTRUCTION S.A.»

- M. Pierre Collignon, prénommé,
- Madame Julie Collignon, prénommée,
- Madame Delphine Collignon, prénommée.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné trois administrateurs-délégués, savoir:

- M. Pierre Collignon, prénommé
- Madame Julie Collignon, prénommée
- Madame Delphine Collignon, prénommée

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collignon, J. Collignon, D. Collignon, F. Pirson, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 mars 2012 - WIL/2012/187 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 15 mars 2012.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2012042856/166.

(120056398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**B2 Construction, Société Anonyme,
(anc. Premier Lease S.A.).**

Siège social: L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 132.910.

L'an deux mil douze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PREMIER LEASE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 42, rue Arthur Herchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 132.910,

originellement constituée sous la dénomination «Colisa Finance S.A.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2681 du 22 novembre 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, numéro 725 du 7 avril 2010 portant notamment adoption de la dénomination sociale «PREMIER LEASE S.A.».

L'assemblée est ouverte à 17.50 heures sous la présidence de Monsieur Johan GENTIL, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, qui assume également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Vitor Manuel CARVALHO DE AZEVEDO, employé, demeurant professionnellement à L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Changement de la dénomination sociale de la société en «B2 Construction», et en conséquence, modification afférente de l'article 1 alinéa 1 des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 1).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "B2 Construction".»

2) Transfert du siège social de la Société de L-1727 Luxembourg, 42, rue Arthur Herchen, à L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers, et en conséquence, modification afférente de l'article 1 alinéa 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 2).** Il Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

3) Changement de l'objet social de la société, et en conséquence modification afférente de l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'entreprise de démolition, de construction et de promotion de tous biens immeubles.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en favoriser le développement.»

4) Modification du pouvoir de signature de la société, et en conséquence, modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts, comme suit:

« **Art. 5. (Dernier alinéa).** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

5) Acceptation de la démission de l'intégralité du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

6) Nomination de trois nouveaux membres du Conseil d'Administration.

7) Autorisation conférée au Conseil d'Administration à nommer Monsieur Vitor Manuel CARVALHO DE AZEVEDO en tant que nouvel administrateur-délégué.

8) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Nordine NIJAR.

9) Nomination en qualité de nouveau commissaire aux comptes, de la société «FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en «B2 Construction», et de donner en conséquence à l'article 1 alinéa 1 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 1).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "B2 Constuction".»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1727 Luxembourg, 42, rue Arthur Herchen, à L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers, et de donner en conséquence à l'article 1 alinéa 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'entreprise de démolition, de construction et de promotion de tous biens immeubles.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en favoriser le développement.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la société, et de donner en conséquence, au dernier alinéa de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5. (Dernier alinéa).** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les membres du Conseil d'Administration et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée nomme trois nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017:

a) Monsieur Johan GENTIL, employé, né à Luxembourg, le 12 janvier 1980, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

b) Monsieur Vitor Manuel CARVALHO DE AZEVEDO, employé, né à Lisbonne (Portugal), le 15 avril 1958, demeurant professionnellement à L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers.

c) la société anonyme «BILLIX HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 85.316, par son représentant permanent Madame Kahrien LERBS, employée, née à Arlon (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Septième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Vitor Manuel CARVALHO DE AZEVEDO en tant que nouvel administrateur-délégué.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Monsieur Nordine NIJAR et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée nomme commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017: la société «FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 67.480,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 18.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.300 €.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gentil, Carvalho De Azevedo, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044865/118.

(120059135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

ARTBOIS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 136.584.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012045571/10.

(120060930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.199.755,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

EXTRAIT

En date du 13 avril 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Sonja Esther Van der Chijs de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet au 13 avril 2012;
- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 13 avril 2012 et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 13 avril 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mark M. Anderson, gérant A
- Lawrence C. Fey IV, gérant A
- Christian B. McGrath, gérant A
- William Louis Yde III, gérant A
- Alan Botfield, gérant B
- Ivo Hemelraad, gérant B
- Wim Rits, gérant B
- Pieter Avis, gérant B
- Virginia Strelen, gérant B

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045710/26.

(120061460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Northern Blue 2009 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.645.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of March.

Before, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of Northern Blue 2009 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.645 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, dated 3 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial")

number 877, page 42069 dated 24 April 2009. The articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting is opened by Flora Gibert, notary’s clerk, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the “Chairman”).

The Chairman appointed as secretary, and the meeting elected as scrutineer, Sara Lecomte notary’s clerk, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list (the “Sole Shareholder”). This list and the proxy, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all the three hundred and ten (310) shares of the Company representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Sole Shareholder.

III.- The Sole Shareholder of the Company declares to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decides to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint a liquidator.
3. To determine the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr. Marcel Stephany, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 23.2 of the Articles, who has declared to accept such mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company’s assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung des Aktionärs der Northern Blue 2009 S.A. abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 145.645 (die "Gesellschaft"), gegründet am 3. April 2009 gemäß einer notariellen Urkunde des Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 877, Seite 42069, am 24. April 2009 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde seitdem nicht geändert.

Die Versammlung wurde eröffnet und den Vorsitz der Versammlung führte Flora Gibert geschäftsansässig in Luxemburg (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende ernannte zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Wahlprüfer Sara Lecomte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Im Anschluss an diese Ernennungen erklärte der Vorsitzende und bat den Notar festzustellen, dass:

I.- Der anwesende oder vertretene Aktionär und die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angegeben sind (der "Alleinige Aktionär"). Diese Liste und die von den erschienenen Personen und dem Notar unterschriebenen Vollmachten werden dieser Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

II.- Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle dreihundertzehn (310) Aktien der Gesellschaft, die 100% des Aktienkapital der Gesellschaft repräsentieren, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam konstituiert wurde und wirksam über alle Angelegenheiten der Tagesordnung entscheiden kann, über die der Alleinige Aktionär im Voraus informiert wurde.

III.- Der Alleinige Aktionär erklärt, dass er sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert betrachtet und auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsverfahren, d.h. insbesondere auf die Einberufung durch eingeschriebenen Brief, verzichtet.

IV.- Die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Beschluss zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Beschluss zur Bestellung des Liquidators.
3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators.
4. Verschiedenes.

Nach sorgfältiger Beratung wurden die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung vom Tag dieser Beschlüsse aufzulösen und in Liquidation zu versetzen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt, Marcel Stephany, mit Geschäftsadresse in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Großherzogtum Luxemburg, in Übereinstimmung mit Artikel 23.2 der Satzung, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen. Marcel Stephany, der anwesend ist, erklärt, dieses Mandat anzunehmen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt, dass der Liquidator die Befugnisse und Vergütung erhalten sollen, wie sie nachfolgend festgelegt werden.

Der Liquidator verfügt über alle Befugnisse, die in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz") vorgesehen sind.

Der Liquidator darf alle Handlungen vornehmen, die in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft einholen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Verpflichtung befreit, ein Bestandsverzeichnis anzufertigen, und darf auf die Buchrechnungsunterlagen der Gesellschaft vertrauen.

Der Liquidator darf, auf seine Verantwortung, an einen oder mehrere Bevollmächtigte für besondere oder bestimmte Aufgaben einen von ihm festgelegten Teil seiner Befugnisse für einen von ihm festgelegten Zeitraum übertragen.

Der Liquidator darf das Vermögen der Gesellschaft nach seinem Ermessen in Bar- oder Sachleistungen an den Alleinigem Aktionär verteilen.

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr ein tausend zwei hundert Euro geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen zuerst in englischer Sprache und dann in deutscher Sprache abgefasst wurde und dass, auf Verlangen derselben erschienenen Personen, und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassungen, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar mit ihrem Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, haben diese erschienenen Personen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. GIBERT. S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: LAC/2012/13343. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012045324/132.

(120060370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.640,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.981.

—
EXTRAIT

En date du 13 avril 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Sonja Esther Van der Chijs de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet au 13 avril 2012;

- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 13 avril 2012 et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 13 avril 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mark M. Anderson, gérant A
- Lawrence C. Fey IV, gérant A
- Christian B. McGrath, gérant A
- William Louis Yde III, gérant A
- Alan Botfield, gérant B
- Ivo Hemelraad, gérant B
- Wim Rits, gérant B
- Pieter Avis, gérant B
- Virginia Strelen, gérant B

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045711/26.

(120061451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.
